

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

(Date de convocation : 12 Décembre 2025)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	20
Absents excusés ayant donné procuration :	8
Absent excusé non représenté :	1
Absent non excusé :	/
Votants :	28

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-huit Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

Pouvoirs : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

Absent excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision modificative de crédits budgétaires n°3 du budget ville – exercice 2025

Monsieur Fulgencio BERNAL expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications de fin d'année sur les crédits des deux sections du budget principal.

Ces modifications permettront d'actualiser les ouvertures de crédits du budget, d'abonder l'autofinancement prévisionnel et d'ajuster les crédits relatifs aux opérations d'investissement.

En section de fonctionnement, les modifications consisteront, d'une part, à inscrire les recettes supplémentaires perçues en cours d'exercice. En dépenses, il sera procédé principalement à l'inscription d'une subvention de fonctionnement complémentaire à verser au CCAS, à l'ajustement des crédits du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales, à l'abondement des crédits relatifs à la dotation aux amortissements et à la définition d'une enveloppe d'autofinancement complémentaire.

En section d'investissement, des modifications budgétaires s'effectueront aussi en recettes et en dépenses.

En recettes, il sera effectué l'inscription de quatre nouvelles subventions allouées à la ville ainsi que l'ajustement budgétaire d'une cinquième. En parallèle, les recettes d'investissement prendront acte du montant supplémentaire d'autofinancement susvisé.

S'agissant des dépenses d'investissement, les modifications budgétaires consistent à des abondements de crédits sur plusieurs articles budgétaires recensant quelques études, des travaux et des équipements nouveaux pour un total de 178 624 €. En outre, une inscription de 150 000 € est portée sur le programme de la crèche pour tenir compte des dépenses réalisées sur l'exercice.

Section de fonctionnement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
60612 Énergie et électricité 213 Classes regroupées 313 Bibliothèques Médiathèques 321 Salles de sports, gymnases	011		- 65 000,00 - 40 000,00 - 15 000,00 - 10 000,00
615221 Bâtiments publics 321 Salles de sports, gymnases	011		- 30 000,00 - 30 000,00
64111 Rémunération principale 212 Écoles primaires	012		- 70 000,00 - 70 000,00
64131 Rémunération personnel non titulaire 321 Salles de sports, gymnases	012		- 20 000,00 - 20 000,00
7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et interco. 020 Administration générale de la collectivité	014		2 526,00 2 526,00
023 Virement à la section d'investissement 01 Opérations non ventilables	023		323 447,00 323 447,00
6811 Dotation des amortissements des immobilisations 01 Opérations non ventilables	042		15 000,00 15 000,00
657363 Subventions de fonctionnement au CCAS 420 Santé action sociales services communs	65		35 000,00 35 000,00
65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres 020 Administration générale de la collectivité	65		1 100,00 1 100,00
65818 Autres charges diverses de gestion courante licences, logiciels 020 Administration générale de la collectivité	65		18 900,00 18 900,00
6096 Remises sur approvisionnements non stockés 020 Administration générale de la collectivité	013	24 470,00 24 470,00	
6419 Remboursements sur rémunérations de personnel 213 Classes regroupées 4221 Crèches et garderies	013	44 200,00 38 200,00 6 000,00	
70323 Redevance d'occupation du domaine public 551 Parc privé de la collectivité	70	8 700,00 8 700,00	
73111 Contributions directes impôts directs locaux 01 Opérations non ventilables	731	- 20 000,00 - 20 000,00	
73118 Autres contributions directes 01 Opérations non ventilables	731	6 000,00 6 000,00	
73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation 01 Opérations non ventilables	731	100 000,00 100 000,00	
73141 Accise sur l'électricité 01 Opérations non ventilables	731	- 22 800,00 - 22 800,00	
73154 Droits de place 6312 Autres actions économiques	731	- 10 000,00 - 10 000,00	

744 FCTVA	74	2 173,00	
01 Opérations non ventilables		2 173,00	
747888 Autres contributions et participations	74	- 15 000,00	
338 Autres activités pour les jeunes		- 5 000,00	
4221 Crèches et garderies		- 10 000,00	
752 Revenus des immeubles	75	10 000,00	
026 Administration générale de l'Etat		10 000,00	
75888 Autres produits divers de gestion courante	75	83 230,00	
01 Opérations non ventilables		68 230,00	
026 Administration générale de l'Etat		7 500,00	
4221 Crèches et garderies		7 500,00	
TOTAUX		210 973,00	210 973,00

Section d'investissement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
2031 Frais d'études	Chap. 20		45 504,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		45 504,00
20422 Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	Chap. 204		3 000,00
552 Aide au secteur locatif	OPNI		3 000,00
2116 Cimetières	Chap. 21		- 30 000,00
025 Cimetières et pompes funèbres	OPNI		- 30 000,00
21311 Constructions – bâtiments administratifs	Chap. 21		2 500,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		2 500,00
21314 Bâtiments culturels et sportifs	Chap. 21		20 990,00
322 Stades	Op n°55		20 990,00
21314 Bâtiments culturels et sportifs	Chap. 21		3 420,00
311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	OPNI		3 420,00
21318 Constructions – Autres bâtiments publics	Chap. 21		9 864,00
338 Activités pour les jeunes	Op n° 112		9 864,00
21321 Constructions – Immeubles de rapport	Chap. 21		12 040,00
552 Aide au secteur locatif	OPNI		12 040,00
21351 Bâtiments publics	Chap. 21		24 000,00
30 Culture services communs	Op n°164		24 000,00
21351 Installations générales et aménagements des bâtiments publics	Chap. 21		2 800,00
325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	OPNI		2 800,00
21352 Installations générales et aménagements des bâtiments privés	Chap. 21		1 960,00
026 Administration générale de l'Etat	OPNI		1 960,00
21534 Réseaux d'électrification	Chap. 21		5 000,00
213 Classes regroupées	OPNI		5 000,00
21538 Autres réseaux	Chap. 21		2 800,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		2 800,00
21568 Autre matériels et outillage d'incendie et de défense civile	Chap. 21		23 200,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		3 000,00
028 Autres moyens généraux			4 000,00
11 Police, sécurité, justice			16 200,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	Chap. 21		1 990,00
551 Parc privé de la collectivité	OPNI		1 990,00
21838 Autre matériel informatique	Chap. 21		26 582,00
11 Police, sécurité, justice	Op n°186		26 582,00

21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	Chap. 21		3 663,00
4221 Crèches et garderies	OPNI		3 663,00
2188 Autres immobilisations corporelles	Chap. 21		19 311,00
322 Stades	Op n°55		19 311,00
2313 Immobilisations en cours - constructions	Chap. 23		150 000,00
4221 Crèches et garderies	Op n°158		150 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	021	323 447,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	323 447,00	
281838 Amortissement du matériel informatique autre	040	6 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	6 000,00	
28188 Amortissement des autres immobilisations	040	9 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	9 000,00	
1312 Subventions amortissables de la Région	13	6 138,00	
11 Police, sécurité, justice	OPNI	6 138,00	
1318 Subventions amortissables d'autres établissements	13	5 000,00	
020 Administration générale de la collectivité	OPNI	5 000,00	
1321 Subventions non amortissables de l'Etat et établissements d'Etat	13	6 042,00	
312 Patrimoine	OPNI	6 042,00	
1322 Subventions non amortissables de la Région	13	- 38 859,00	
11 Police, sécurité, justice	OPNI	- 38 859,00	
1323 Subventions non amortissables d'autres établissements	13	11 856,00	
322 Stades	OPNI	11 856,00	
TOTAUX		328 624,00	328 624,00

LE CONSEIL :

VU l'exposé de Monsieur BERNAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 contre (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE et Madame Sabrina BOHIGUES par procuration),

DECIDE d'adopter les modifications de crédits budgétaires énoncées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,
le Maire,

Didier CARLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 19 Décembre 2025
Publiée le : 19 Décembre 2025